

BETTERAVE ROUGE

Développer votre technicité

L'ADIB et la Chambre d'agriculture du Loiret (CA45) sont partenaires depuis de nombreuses années, et s'associent pour vous proposer un service technique performant.

ACTIONS	1 Adhésion ADIB	2 SUIVI TECHNIQUE INDIVIDUALISÉ
Représentation et défense de la profession	×	×
Financement et expérimentations	×	×
Accès aux semences tolérantes Rhizo à prix ADIB	×	×
10 bulletins techniques (Protech)	×	×
Réunions hivernales	×	×
Permanence téléphonique et groupe Whatsapp	×	×
Résultats d'essais	×	×
3 bouts de champs	×	×
Audit blanc Global G.A.P.*		×
5 visites terrain individuelles*		×
	280 € HT par an + 8€/ha	Adhésion ADIB + 450 € HT

*En cas de déplacement hors région Centre, les frais de déplacement seront facturés.



Sur commande : **GUIDE TECHNIQUE "L'INDISPENSABLE DE LA BETTERAVE"** : 89 € H.T. > *Contactez votre conseiller betterave rouge*



Les AVANTAGES

- Indépendance du conseil
- Expertise spécialisée betterave rouge
- Appui technique sur le respect de la réglementation
- Etre informé de l'actualité technique et parasitaire
- Intégration dans un réseau national inter-professionnel
- Des références techniques travaillées uniquement par ce réseau

Votre interlocuteur

Vivien TOURAQUET - Conseil et expérimentation betteraves potagères

Tél : 02 38 71 90 81 - 06 77 24 09 96
vivien.touraquet@loiret.chambagri.fr

Chambre d'Agriculture du Loiret
13 avenue des Droits de l'Homme

www.loiret.chambre-agriculture.fr
www.agri-territoires-loiret.fr

Public

Producteurs
de
betteraves
rouges

*débutants ou confirmés

**Durée
d'accompagnement**

1 an

La Chambre d'agriculture du Loiret est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par la CDA France. Elle est également agréée dans le cadre du Système de Conseil Agricole global. A ce titre, elle est titulaire d'un contrat d'assurance n°13038079U / 4121, garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisation

FÉVRIER 2026